



CONFÉDÉRATION SUISSE
OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

11 CH 675054 A5

51 Int. Cl.⁵: A 44 C 5/00

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

12 FASCICULE DU BREVET A5

21 Numéro de la demande: 1417/88

22 Date de dépôt: 18.04.1988

24 Brevet délivré le: 31.08.1990

45 Fascicule du brevet
publié le: 31.08.1990

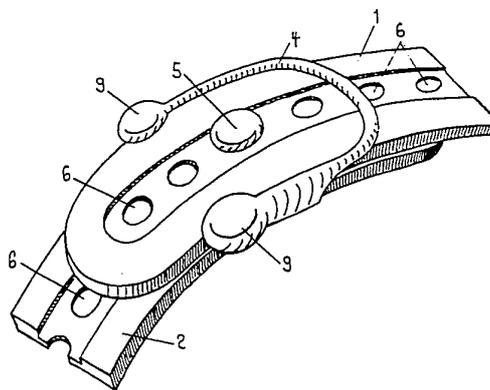
73 Titulaire(s):
Roventa-Henex S.A., Fabrique d'horlogerie,
Biel/Bienne

72 Inventeur(s):
Burgener, Eddy, Moutier
Burgener, François, St-Blaise

74 Mandataire:
Ammann Patentanwälte AG Bern, Bern

54 Bracelet de montre.

57 Le bracelet est formé de deux brins (1, 2) porteurs d'une pluralité de trous (6) sur leur ligne médiane. Une boucle (4) porteuse d'un bouton (5) destiné à être introduit dans les trous peut être déplacée sur le brin intérieur (2) du bracelet de manière à être positionnée à l'opposé de la montre. A l'état fermé du bracelet, le bouton (5) traverse les deux brins (1, 2) par les trous de ceux-ci et maintient ces brins assemblés l'un à l'autre.



Description

La présente invention concerne un bracelet de montre réglable selon la dimension du poignet. L'invention se propose de réaliser un bracelet dans lequel une boucle mobile peut toujours être positionnée pour se trouver sur le poignet à l'opposé de la montre. Ce positionnement idéal, quel que soit le tour de poignet, ne peut être obtenu avec les bracelets connus.

CH 537 168 divulgue un fermoir qui, selon les variantes représentées dans les figures 5 à 14 de ce brevet, est pourvu d'un téton et présente un évidement dans la boucle pour le passage du brin 2, mais est toujours articulé au brin 1. La boucle n'est pas mobile et l'utilisateur n'a aucune action sur le positionnement de celle-ci.

NL 104 297 et FR 1 376 719 décrivent un dispositif de fermeture mobile. Les deux brins passent dans un évidement que présente la boucle, sont superposés l'un à l'autre, et bloqués par un même téton. Cependant, seul l'un des deux brins, dans chacun des dispositifs, est pourvu de plusieurs trous pour adapter le bracelet ou la ceinture à la dimension voulue.

En fait, le problème même du positionnement idéal n'est pas posé dans les antériorités exposées.

Selon l'invention, la boucle et les deux brins coopèrent simultanément afin d'obtenir l'ajustement sur les deux brins du bracelet et la position idéale de la boucle. Le dispositif selon l'invention est particulièrement avantageux aux utilisateurs présentant de petits poignets. On constate en effet, notamment chez les enfants, que la boucle, par exemple de bracelets de montre connus, n'est jamais située bien à l'opposé de la montre, mais se trouve au contraire relativement proche d'un côté de la montre et, corrélativement, très éloignée de l'autre côté. Cette disposition est aussi inesthétique que désagréable.

Afin de remédier à ces inconvénients, le bracelet de montre selon l'invention comporte des moyens d'assemblage des brins qui, à l'état fermé du bracelet, se trouvent à l'opposé de la montre sur le poignet.

La bracelet de montre selon l'invention est d'une construction pratique et peut se présenter sous les formes les plus diverses. Approprié et adapté à toutes dimensions de poignets, il fournit une solution élégante et efficace au problème posé.

L'invention va être décrite plus en détail ci-après à l'aide d'un exemple d'exécution illustré dans le dessin.

La figure 1 est une vue latérale du bracelet monté à la montre,

La figure 2 est une vue agrandie en perspective de la boucle montrant comment celle-ci permet la liaison des brins du bracelet, et

La figure 3 montre une seconde forme d'exécution de la boucle.

La figure 1 montre le bracelet comprenant un brin extérieur 1 et un brin intérieur 2 monté à la montre 3. A l'opposé de celle-ci, à l'endroit de la superposition des brins, se trouve une boucle 4 avec un bouton

5. Les brins 1 et 2 comportent des séries de trous 6 sur leur ligne médiane. La figure 2 montre que le bouton 5, engagé dans les trous 6, traverse les deux brins du bracelet afin de les assembler l'un à l'autre. Il est visible que la boucle peut être déplacée facilement sur le brin intérieur 2 du bracelet. Grâce à cette possibilité de déplacement de la boucle, celle-ci peut toujours être positionnée à l'opposé de la montre. Ensuite, pour fermer le bracelet, le brin extérieur 1 est engagé dans la boucle comme indiqué en figure 2 et il est fixé au bouton 5 par un des trous 6. La figure 3 montre que le bouton 5 comporte deux saignées 7 prévues respectivement pour retenir les brins intérieur et extérieur du bracelet sur ce bouton. Lorsque le brin extérieur 1 est engagé dans la boucle comme indiqué en figure 2, il suffit de le pincer entre deux doigts et de l'introduire dans le dégagement 8 prévu sous chacune des deux proéminences 9 de la boucle comme indiqué en figure 3. Ces dernières empêchent le brin extérieur 1 de se détacher de manière intempestive de la boucle et maintiennent le bracelet fermement en place sur le poignet du porteur.

Revendications

1. Bracelet de montre à deux brins réglable selon le poignet du porteur, caractérisé en ce qu'il comporte des moyens (4) d'assemblage des brins (1, 2) qui, à l'état fermé du bracelet se trouvent à l'opposé de la montre (3) sur le poignet du porteur.

2. Bracelet selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdits moyens sont une boucle (4) munie d'un bouton (5) et en ce que lesdits brins (1, 2) comprennent une pluralité de trous (6) sur leur ligne médiane lesdits trous permettant le déplacement de la boucle le long du brin intérieur (2) du bracelet afin de positionner la boucle à l'opposé de la montre, et en ce que le bouton (5) traverse les deux brins (1, 2) dans les trous (6) de ceux-ci pour les assembler l'un à l'autre.

3. Bracelet selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la boucle (4) comporte deux proéminences (9) délimitant entre elles et à leur partie inférieure un dégagement (8) maintenant le brin extérieur (1) fermement en place à l'état fermé du bracelet.

4. Bracelet selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le bouton (5) comporte deux saignées (7) pour tenir en place les brins du bracelet à l'état fermé de celui-ci.

FIG.1

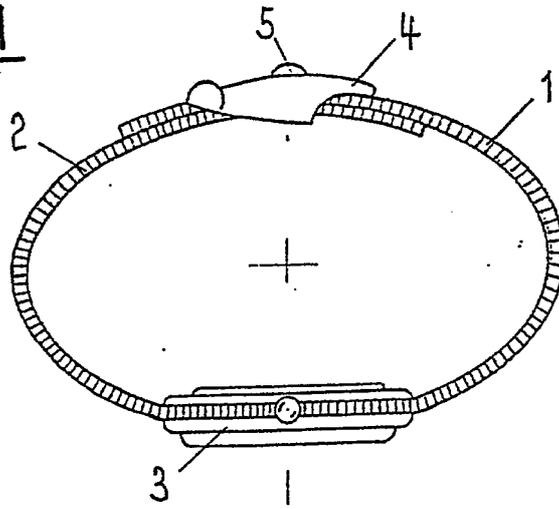


FIG.2

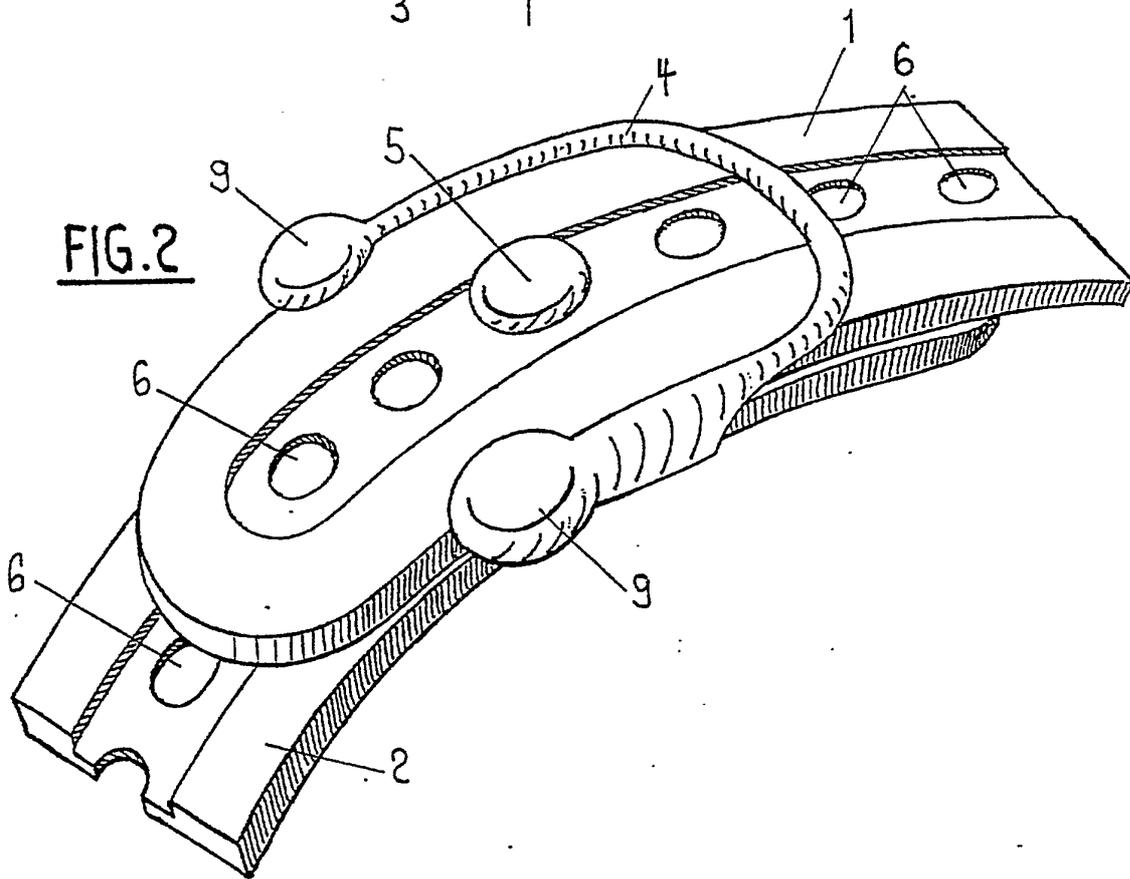


FIG.3

